

La population quittant un quartier prioritaire a une situation moins précaire que celle qui s'y installe

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 173 • Mai 2024



Dans les Hauts-de-France, sur 100 personnes résidant dans un des 199 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV, périmètre 2015), 15 ont intégré ou quitté un quartier entre 2019 et 2020. Ce taux de mobilité figure parmi les plus faibles des régions de France de province, après la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Le niveau de vie des personnes qui entrent dans un QPV baisse l'année de leur emménagement. Fréquemment en situation de pauvreté, deux arrivants sur trois s'installent dans un logement social. À l'inverse, les sortants des QPV, dont la situation est moins précaire que les résidents, quittent souvent le parc social. Près de deux sur cinq accèdent à la propriété suite à leur déménagement. Certains quartiers de la métropole lilloise, comme le Secteur Nord-Est à Lille, présentent d'importantes mobilités, en particulier chez les jeunes adultes. Au contraire, dans d'autres QPV de petite taille, notamment dans le bassin minier, les entrées et les sorties sont nettement moins fréquentes.

En partenariat avec :



En 2018, 653 400 personnes vivent dans l'un des 199 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) des Hauts-de-France. Elles représentent 11 % de la population régionale, deux fois plus qu'en France de province (6 %), plaçant les Hauts-de-France en tête des régions. Ces quartiers se situent majoritairement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, notamment dans l'ancien bassin minier et la métropole de Lille. Celle-ci comprend d'ailleurs deux des cinq QPV les plus peuplés de France de province : le quartier intercommunal Roubaix-Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre (71 000 habitants) et Secteur Sud (47 000 habitants), au sud de Lille. Les contours de la géographie prioritaire ont été définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014 en tenant compte principalement de la faiblesse des revenus des habitants. En 2020, comme dans les autres régions de province, le taux de pauvreté des habitants des QPV (46 %) est trois fois plus élevé que celui des résidents des **environnements urbains** (16 %) du fait de la surreprésentation des jeunes de moins de 26 ans, des familles nombreuses et des familles monoparentales, plus exposés au risque de pauvreté. La politique de la ville a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre territoires. La persistance des difficultés sociales dans ces

quartiers peut correspondre soit à l'absence d'amélioration des situations individuelles, soit au départ des QPV de populations moins défavorisées, remplacées par des populations plus fragiles. L'analyse des migrations résidentielles en entrée et en sortie des quartiers prioritaires permet ainsi d'identifier les caractéristiques socio-démographiques des personnes mobiles.

Moins de mobilités dans les QPV des Hauts-de-France

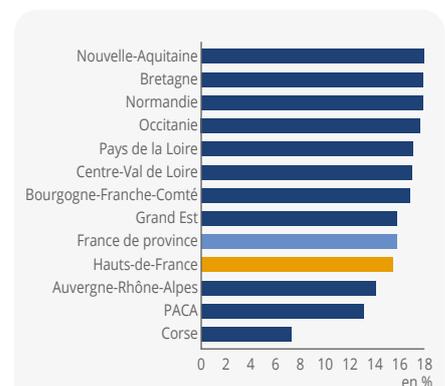
Sur 100 personnes résidant dans un QPV de la région, 15 ont intégré ou quitté un quartier prioritaire entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Cette mobilité résidentielle, la 4^e plus faible de France de province, correspond à la moyenne nationale (16 %) ► **figure 1**, qui est tirée vers le bas par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces deux régions, aux **taux de mobilité** les plus faibles avec la Corse, regroupent en effet près de 30 % de la population de France de province vivant en QPV. Le taux de mobilité illustre l'importance du renouvellement des ménages au sein du parc de logements. Dans les Hauts-de-France, comme en province, 6 % de la population vivant dans les QPV y a emménagé entre 2019 et 2020. Sur la même période, 8 % des habitants des quartiers prioritaires ont quitté leur quartier de résidence. Cet écart entre **mobilité entrante et sortante** peut s'expliquer en partie par les programmes de réhabilitation urbaine ou encore la vacance des logements.

La mobilité va souvent de pair avec une évolution du niveau de vie

L'emménagement des **entrants** dans un quartier prioritaire est souvent lié à une baisse de leurs revenus, par exemple suite

à la perte d'un emploi ou à un changement de situation familiale. Entre 2018 et 2019, le **niveau de vie médian** des arrivants diminue de 6 %, soit une baisse annuelle de 850 €. La moitié des entrants a ainsi un niveau de vie inférieur à 13 700 €, un montant proche de celui des **stables** ► **figure 2**. La dégradation de leur situation financière les incite fréquemment à se tourner vers le parc locatif social, plus largement répandu dans les QPV. Ainsi, 62 % des nouveaux habitants s'installent dans un logement à loyer modéré ► **figure 3**. Plus de la moitié d'entre eux sont des anciens locataires du parc privé ou des propriétaires. Par ailleurs, les entrants sont plus jeunes et font plus souvent partie d'une famille monoparentale que les stables. À l'inverse, le niveau de vie médian des personnes quittant les QPV progresse de 4 % l'année de leur déménagement (+630 €)

► 1. Taux de mobilité dans les QPV de France de province entre 2019 et 2020



Lecture : Entre 2019 et 2020, 16 % des habitants des QPV des Hauts-de-France ont emménagé ou ont quitté un quartier.
Source : Insee, Fidéli 2020.

pour s'élever à 15 400 €. Cette progression, deux fois plus rapide que celle des stables (+2 %), permet à 12 % des **partants** de sortir de la pauvreté. Ainsi, 37 % des sortants vivent sous le seuil de pauvreté, soit 9 points de moins que la population stable. À l'issue de leur mobilité, 85 % des partants quittent les quartiers ciblés par la géographie prioritaire tout en restant à proximité. La moitié d'entre eux déménagent en effet à moins de 4 km de leur ancien domicile. De plus, un tiers des sortants, qui occupait un logement social avant de déménager, ne réside plus dans ce type d'habitat et près d'un sortant sur cinq accède à la propriété. Ils vivent alors plus communément dans une maison (56 %) que les stables (43 %) et appartiennent moins souvent à une famille nombreuse ou monoparentale.

Davantage de mobilités dans certains QPV de la métropole lilloise

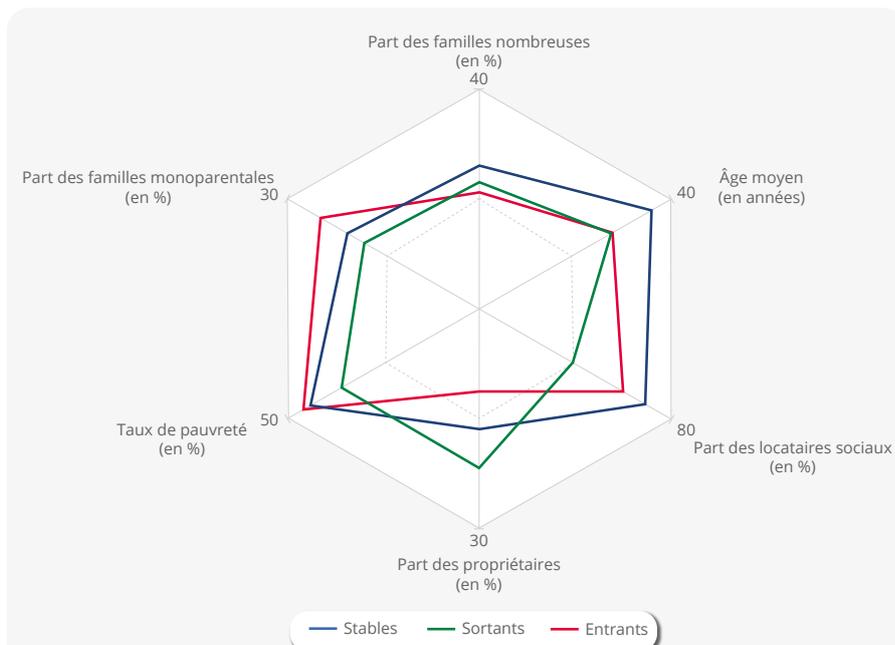
Dans la région, le niveau de mobilité et les caractéristiques des personnes mobiles (âge, composition familiale, pauvreté...) varient d'un QPV à l'autre. Les 199 quartiers prioritaires des Hauts-de-France ont été regroupés en six classes qui mettent en évidence leurs spécificités ► **méthodologie**

► **figure 4.** Les classes 1 et 2 se distinguent par leur taux de mobilité, respectivement les plus fort et plus faible des six profils. Dans les quatre autres classes, les taux de mobilité sont proches de la moyenne régionale, mais les profils des arrivants et des partants sont très variables. Certains quartiers accueillent davantage de familles monoparentales (classe 3) ; d'autres, de familles nombreuses (classe 4 et 5) ou de personnes âgées (classe 6). Le profil des sortants est souvent similaire à celui des arrivants d'un point de vue démographique mais s'en démarque davantage en matière de revenus.

Au sein du premier profil (179 800 habitants), 24 des 27 quartiers se situent dans le Nord et le Pas-de-Calais et les trois quarts des habitants vivent dans trois des QPV les plus peuplés de la région : quartier intercommunal Roubaix-Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre, Secteur-Sud au sud de Lille et Secteur Nord-Est à Lille, tous situés dans la MEL. La **mobilité entrante** des QPV de cette classe est la plus élevée (en moyenne 8,9 %) des quartiers prioritaires des Hauts-de-France (5,6 %) ► **figure 5**, à l'exception de quelques grands QPV, notamment ceux de Roubaix-Tourcoing et Secteur-Sud, dont l'étendue favorise les mobilités internes.

À l'inverse, les 10 QPV de la classe 2, peu peuplés (13 500 habitants au total), ont les taux de mobilité entrante les plus faibles (5,2 % en moyenne). Le bassin minier regroupe 8 de ces 10 QPV, dont le quartier Quatre chasses poudrière faïencerie (à Onnaing et Vicq) ou le quartier des cités 6 et 30 (à Cauchy-à-la-Tour et Auchel). Ces taux de mobilité différenciés s'expliquent par la conjonction de plusieurs facteurs (âge

► 2. Principales caractéristiques des stables, des entrants et des sortants des QPV au 1^{er} janvier 2020



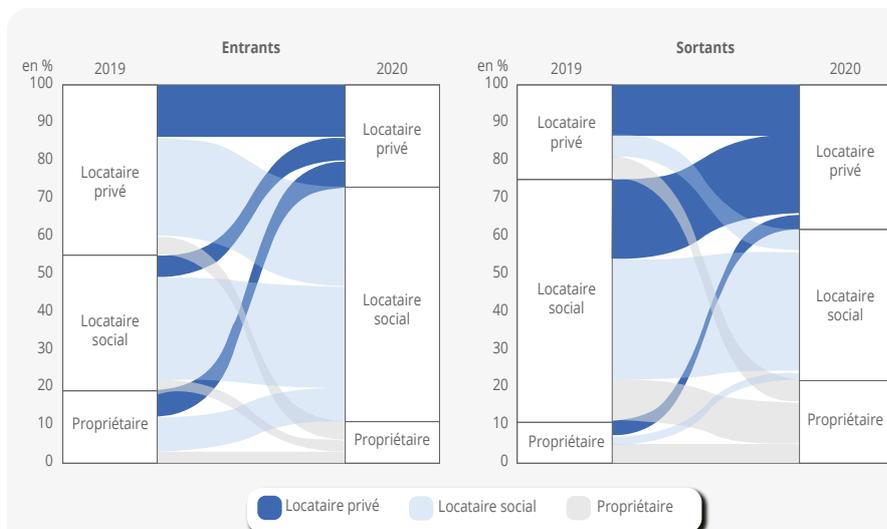
Lecture : Lorsqu'ils intègrent un QPV, 11 % des entrants s'installent en tant que propriétaires. À l'issue de leur départ d'un QPV, 22 % des sortants sont propriétaires de leur logement.
Source : Insee, Fidéli 2020.

des personnes mobiles, statut d'occupation du logement...). Les jeunes adultes changent plus souvent de domicile que leurs aînés en raison de la fin de leurs études, de leur entrée dans la vie active et/ou d'un changement de leur situation familiale. Or, les QPV du premier groupe accueillent deux fois plus de nouveaux habitants âgés de 19 à 26 ans (23 %) que ceux du deuxième (13 %), soit la part la plus élevée des 6 classes. De même, les locataires du parc privé sont généralement plus mobiles que les locataires sociaux, moins enclins à quitter une HLM

(attribuée selon des conditions strictes) pour emménager dans un logement privé au loyer parfois dissuasif. Dans le premier profil, les entrants occupent cinq fois plus souvent un logement en tant que locataires privés (54 %, contre 10 % dans la classe 2) en raison d'une offre plus limitée de logements sociaux (43 % contre 81 %). Les entrants de la classe 1 louent ainsi moins fréquemment dans le secteur social (30 %) que ceux de la classe 2 (57 %).

Les QPV de la classe 2 attirent trois fois plus de propriétaires (32 % des entrants)

► 3. Évolution du statut d'occupation des entrants et des sortants des QPV entre 2019 et 2020



Lecture : En 2020, 11 % des entrants dans les QPV sont propriétaires de leur logement. Avant leur installation en zone prioritaire en tant que propriétaire, 3 % étaient déjà propriétaires en 2019 ; 3 % louaient dans le social et 5 % dans le privé.
Source : Insee, Fidéli 2020.

qu'en moyenne dans les QPV de la région. Les arrivants s'installent ainsi deux fois plus souvent dans des maisons et bénéficient d'une situation financière relativement plus favorable, avec un niveau de vie médian de 16 600 €, soit 21 % de plus que leurs homologues des QPV des Hauts-de-France. De fait, seuls 28 % vivent sous le seuil de pauvreté contre 47 % en moyenne.

Un quart des quartiers prioritaires accueillent davantage de personnes pauvres et de familles monoparentales

La troisième classe, surreprésentée dans les départements de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, regroupe 46 QPV et 126 400 habitants, soit 19 % de la population vivant dans un QPV des Hauts-de-France. Dans ces quartiers, l'habitat social est très répandu (90 % des logements, contre 76 % dans l'ensemble des QPV). Neuf entrants sur dix s'installent ainsi dans un logement à loyer modéré et autant dans un appartement (contre 62 % à l'échelle des 199 QPV), soit les parts les plus élevées des 6 classes. Dès lors, ces quartiers accueillent des populations plus souvent confrontées à des difficultés économiques, notamment des familles monoparentales, comme en témoigne le taux de pauvreté des entrants, le plus élevé des six catégories (58 %, soit 11 points de plus que l'ensemble des quartiers prioritaires).

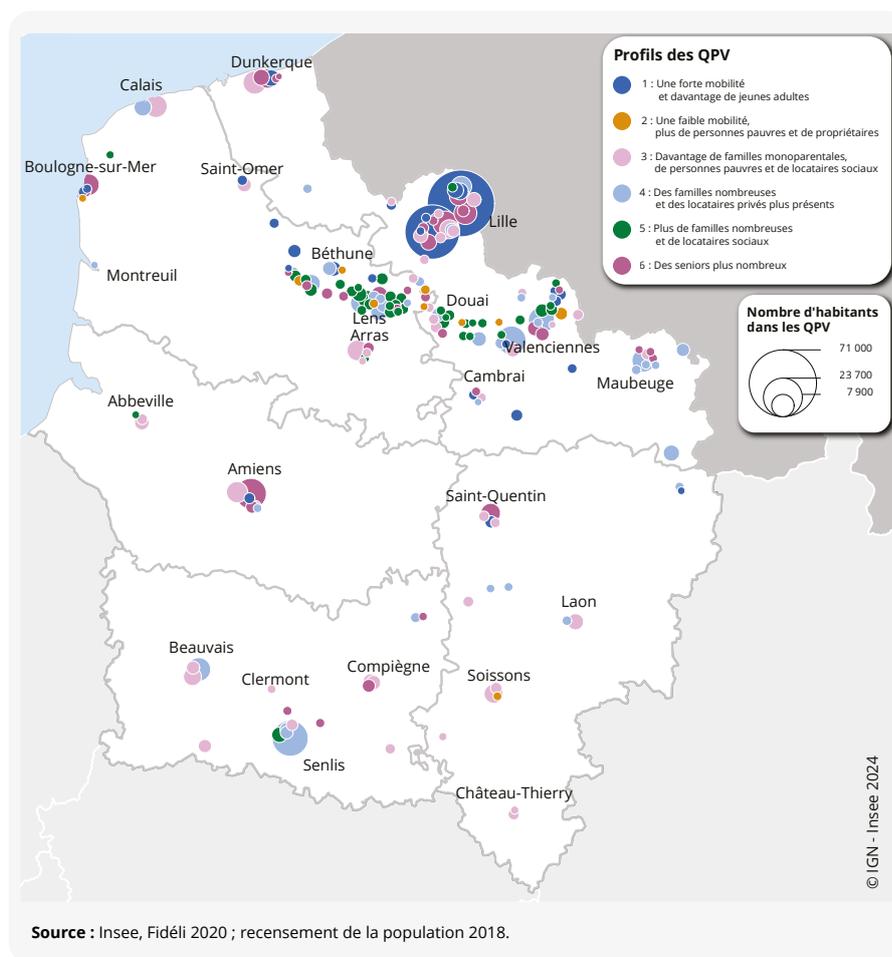
78 QPV attirent plus de familles nombreuses, notamment dans le bassin minier

Les quatrième et cinquième classes de QPV accueillent davantage de familles nombreuses (respectivement 29 % et 27 % contre 22 % en moyenne) et donc une population plus jeune (35 % des entrants ont moins de 18 ans dans les deux groupes) mais elles se différencient par le type de logement occupé (social ou privé).

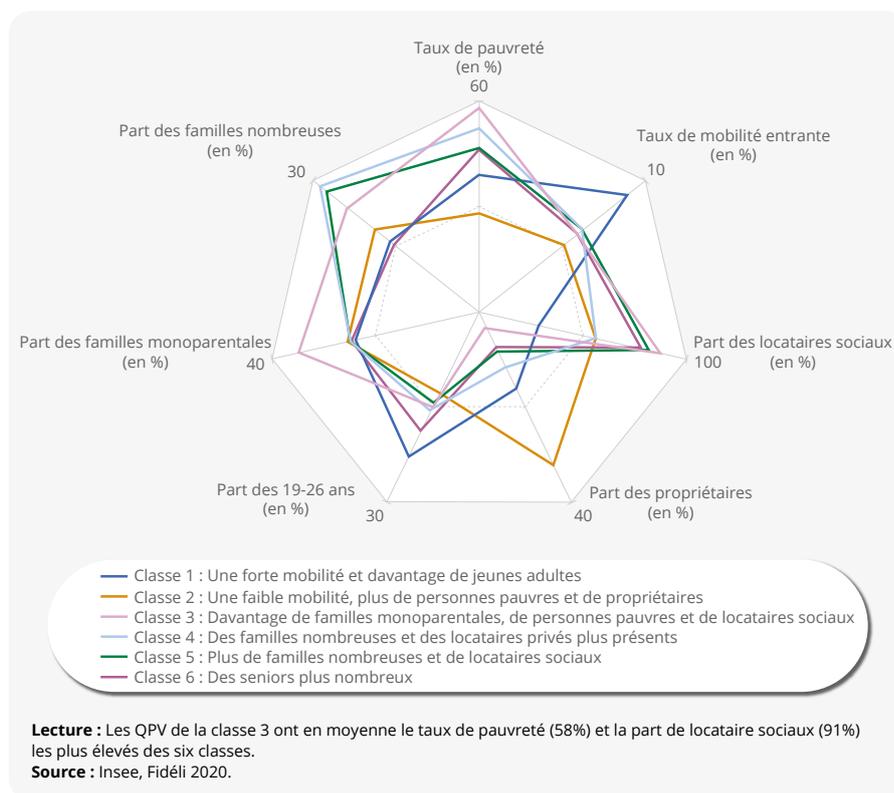
Les 40 quartiers de la classe 4, qui regroupent 147 200 habitants (23 % de la population régionale en QPV), se répartissent sur l'ensemble du territoire régional avec toutefois une moindre présence dans la Somme. Les quartiers les plus peuplés de ce profil sont ceux des Hauts de Creil et Centre (sur les communes de Denain, Douchy-les-Mines et Louches). Malgré une exposition plus élevée au risque de pauvreté (52 %), les nouveaux arrivants louent moins souvent dans le parc social (59 %) car l'offre de HLM est moins développée (66 % des logements du parc). Ils se tournent davantage vers la location privée (29 %) et vivent plutôt en appartement (51 %).

Au contraire, dans les 38 quartiers de la classe 5 (70 600 habitants, 11 % de la population régionale en QPV), quasiment tous situés dans l'ancien bassin minier, 84 % des emménagements se font en logement social, autant que la part des HLM dans le parc de logement. C'est nettement plus qu'en

4. Cartographie des profils de QPV selon les caractéristiques des entrants au 1^{er} janvier 2020



5. Principales caractéristiques des entrants dans les 6 classes de la typologie des QPV



sortie (41 %). L'écart entre entrants et sortants est ainsi deux fois plus important que pour l'ensemble des QPV. Les arrivants s'installent deux fois plus souvent en maison (87 %) qu'en moyenne, compte-tenu de la présence historiquement prépondérante de ce type d'habitat dans le bassin minier, comme dans les quartiers Cité 5 – Cité 11 à Grenay et Loos-en-Gohelle et Sabatier à Raismes.

Des arrivants en moyenne plus âgés dans 38 quartiers prioritaires

Les 38 QPV de la classe 6 (115 800 habitants, soit 18 % de la population des QPV de la région) représentent environ 20 % des QPV de chaque département, sauf dans l'Aisne où un seul quartier (Europe à Saint-Quentin) y est associé. Le QPV d'Amiens Nord est le plus peuplé de la classe (15 000 habitants). Le parc de logements se compose en très grande majorité de logements sociaux (84 % des logements). Huit entrants sur dix louent ainsi dans ce secteur. Dans les trois quarts des cas, les emménagements s'effectuent en appartement. Contrairement aux autres QPV, les nouveaux habitants sont en moyenne plus âgés : 14 % ont plus de 54 ans (10 % pour l'ensemble des QPV). C'est en particulier le cas dans le Quartier Provinces – Longue Trinquies (sur les communes de Cauchy-à-la-Tour et Auchel), à Mont Siméon (à Noyon) ou à L'Épinette (à Maubeuge). À l'inverse, la part de mineurs, en retrait (26 %, 4 points de moins qu'en moyenne), s'explique en partie par l'installation moins fréquente de familles nombreuses (16 %, contre 22 %). ●

Géraldine Caron, Sophie Éblé, Laurence Pen



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthodologie

La **typologie des QPV** est construite suivant une méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH) sur les résultats d'une analyse en composantes principales (ACP). Les indicateurs retenus dans l'analyse concernent le taux de mobilité entrante, le taux de pauvreté des entrants, la répartition des entrants par tranche d'âge, l'appartenance des entrants à une famille monoparentale, l'appartenance des entrants à une famille nombreuse, la répartition des entrants selon le statut d'occupation du logement (locataires sociaux, locataires privés, propriétaires), la part des entrants dans une maison, l'écart entre les parts calculées sur les sortants et les entrants pour le taux de mobilité, les statuts d'occupation et le taux de pauvreté. Les moyennes calculées pour chaque classe sont des moyennes simples des indicateurs, non pondérées par leur population.

► Définitions

Le **taux de mobilité** d'une zone s'interprète comme une intensité de la mobilité, sans présager du sens des entrées et des sorties. Il correspond au nombre de personnes changeant de résidence (hors déménagements au sein du QPV) rapporté à la population moyenne entre deux années. Lorsqu'il vaut 20 %, cela signifie qu'en moyenne un individu sur cinq de cette zone a déménagé ou emménagé.

Le **taux de mobilité entrante** (ou taux d'entrants) d'une zone rapporte le nombre de personnes s'y installant une année donnée à la population totale y résidant au 31 décembre de cette même année.

Le **taux de mobilité sortante** (ou taux de sortants) d'une zone rapporte le nombre de personnes la quittant une année donnée et l'ensemble de la population y résidant au 31 décembre de l'année précédente.

Les **entrants** (ou arrivants) sont les personnes qui s'installent dans un QPV entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Sont exclues les personnes ayant changé de logement, pendant l'année, au sein du même QPV.

Les **sortants** (ou partants) sont les personnes qui quittent, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, le QPV où elles vivaient, pour s'installer ailleurs (dans un autre QPV ou en dehors de la géographie prioritaire).

Les **stables** sont les personnes qui, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, n'ont pas quitté le QPV où elles résidaient mais qui ont pu déménager au sein de ce QPV.

Une **unité urbaine** se compose d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

L'**environnement urbain** (EU) est constitué du territoire hors QPV de l'unité urbaine auquel il appartient.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Ces unités de consommation sont déterminées par une échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie obtenu est attribué à chaque individu d'un même ménage : chaque membre du ménage a ainsi le même niveau de vie.

Si l'on ordonne la distribution du niveau de vie, le **niveau de vie médian** partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. La moitié de la population a ainsi un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian ; l'autre moitié, un niveau de vie supérieur.

Le **seuil de pauvreté** est égal à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

► Sources

L'étude se base sur les données du **Fichier Démographique sur les Logements et les Individus (Fidéli)**, une source administrative géolocalisée regroupant notamment des données de la taxe d'habitation, des propriétés bâties, des impôts et des déclarations de revenus. Ces données sont enrichies avec la source Filosofi (Fichier Localisé Social et Fiscal) sur la pauvreté et le niveau de vie des ménages.

Le champ est limité aux individus présents dans Fidéli, c'est-à-dire ceux dont le logement est connu au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020. Les personnes ayant déménagé à l'étranger ou arrivées en France en 2019, les personnes nées ou décédées en 2019 ne sont pas prises en compte.

Les données relatives au niveau de vie et à son évolution concernent uniquement les individus dont le niveau de vie est connu en 2018 et en 2019.

La source utilisée ne donne pas d'informations sur le caractère durable, ou non, du changement de résidence des individus. Elle n'a ni la profondeur historique ni la possibilité de chaîner dans le temps des données individuelles entre différents millésimes pour réaliser des études longitudinales. Elle ne permet donc pas de mesurer directement l'efficacité de la politique de la ville, mais uniquement d'analyser des trajectoires entre les années 2019 et 2020.

Les données sur la population sont issues du **recensement de la population 2018**.

La part de logements sociaux est calculée à partir du **répertoire du parc locatif social (RPLS) 2020**.

► Pour en savoir plus

- Quartiers prioritaires de la Métropole européenne de Lille : une mobilité forte et de nouveaux résidents moins pauvres, Insee Analyses Hauts-de-France n° 111, juin 2020.
- Ségrégation résidentielle marquée à Lille, les autres pôles urbains du Nord plus mixtes, Insee Analyses Hauts-de-France n° 158, septembre 2023.
- Dans le Grand Est, la population qui quitte les quartiers prioritaires a une situation moins précaire que celle qui y réside, Insee Analyses Grand Est n° 156, avril 2023.

